Notre grand Critérium radiophonique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il en sera fait de même pour les questions 6, , 8 et 9.

Chaque bonne réponse selon la liste type donnera droit à un point. Seront classés en tête les concurrents ayant obtenu le plus grand nombre de points. Les autres viendront ensuite concurremment au nombre de prix attribués pour notre Critérium.

Question subsidiaire

Pour le cas d'ex-æquo et exclusivement pour ce cas, les concurrents seront départagés au moyen de la question subsidiaire suivante portée également sur le bulletin de réponse.

« Combien le Grand Critérium radiophonique du « Réveil du Nord » nous vaudra-t-il de bulletins de réponse ? »

La réponse la plus proche de l'exactitude l'emportera.

L'admission au concours

Pour être admis à prendre part à notre Grand Critérium radiophonique, il suffira :

1° d'être lecteur du « Réveil du Nord » ou de « L'Egalité de Roubaix-Tourcoing » et de nous adresser les réponses à nos questions sur le bulletin qui sera publié par notre Journal.

2° de remplir le bulletin, selon le règlement du Critérium ;

3° chacun des concurrents du fait qu'il participera au « Grand Critérium » prendra l'engagement de se soumettre sans aucune réserve aux décisions de notre Jury.

La liste des prix

La liste des prix pour notre Grand Critérium Radiophonique est établie comme suit :

Premier prix	2.000 fr.	en espèces
Deuxième prix	1.000 fr.	»
Troisième prix	500 fr.	»
Quatrième prix	250 fr.	»
Cinquième prix	100 fr.	»
Sixième prix	100 fr.	»
Septième prix	75 fr.	»
Huitième prix	75 fr.	»
Neuvième prix	50 fr.	»
Dixième prix	50 fr.	»
Onzième prix	25 fr.	»
Douzième prix	25 fr.	»

Du treizième au dix-septième prix : La médaille artistique du « Réveil du Nord ». — Du dix-huitième au vingt-deuxième prix : La breloque artistique du « Réveil du Nord ». — Du vingt-troisième au vingt-cinquième prix : Un abonnement de 3 mois au « Réveil illustré ».

On le voit par cette liste de prix imposante, et par le soin que nous avons apporté à l'organisation du Critérium, notre journal n'a rien négligé pour que l'épreuve présente le maximum d'attrait.

Nous sommes persuadés que c'est par milliers que les sans-filistes participeront au GRAND CRITERIUM RADIOPHONIQUE DU « REVEIL DU NORD ».

Rendez-vous à tous pour le Concert A, le premier gala spécial du grand Critérium, à Mercredi prochain 9 Novembre !

Les grands raids aériens

L'AVION TRANSATLANTIQUE DE MISS GRAYSON SERAIT PILOTE PAR CHAMBERLIN

Miss Grayson n'aurait pas abandonné tout à fait l'idée de tenter la traversée de l'Atlantique, car l'aviateur Clarence Chamberlin est arrivé pour conférer avec elle et essayer l'appareil. Cet aviateur a déclaré que s'il acquiert la conviction que l'avion est capable, avec ou sans modification, d'effectuer le raid, il le pilotera lui-même.

MAC INTOSH BATTRA-T-IL LE RECORD DU PLUS LONG VOL ?

Le « Morning Post » annonce que le capitaine aviateur Mac Intosh se dispose à battre le record du plus long vol sans escale que détiennent actuellement les Américains Levine et Chamberlain. Le pilote Winkler accompagnera le capitaine Mac Intosh dans son raid qu'il effectuera au début de la semaine prochaine sur monoplan, en partant d'un aérodrome voisin de Salisbury, dans la direction de l'est.

A LA MEMOIRE DES AVIATEURS DISPARUS EN MER

Le commandant Weiss et le lieutenant de Vitrolles sont partis pour le Havre, emportant une couronne de lauriers fleuri dans le but d'immerger celle-ci au large, en mémoire des aviateurs disparus dans toutes les mers du monde.

A Sainte-Adresse, plusieurs autres appareils se sont joints au leur pour accomplir ce geste symbolique. L'escadrille s'est alors engagée au-dessus de la mer à environ six cents mètres d'altitude et après avoir viré au large, a accompli son geste pieux à trois kilomètres environ de la côte. Les avions sont ensuite rentrés à leur base.

Callizo sera-t-il rayé de l'ordre de la Légion d'honneur ?

Le commandant Pinsard, chargé de présider la Commission d'enquête prévue pour juger l'aviateur Callizo, a demandé au grand chancelier de la Légion d'honneur de le relever de ses fonctions, en raison de son très mauvais état de santé.

M. LEON DAUDET SERAIT RENTRE EN FRANCE

Un journal de Marseille annonce que M. Léon Daudet aurait quitté sa retraite de Belgique pour rentrer en France et que la surveillance de la police à la frontière belge aurait été renforcée.

A l'« Action Française » on déclare qu'il est possible que M. Daudet soit de nouveau « quelque part en France ».

Le crime de Maroilles

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Interrogé au sujet de son emploi du temps, Desormeaux put encore fournir un alibi qui, à notre avis, ne fut pas sérieusement contrôlé. En effet, alors que ses parents déclaraient que leur fils n'était pas sorti, qu'il s'était couché vers 18 h. 30 Desormeaux finit par déclarer qu'il était cependant sorti pour satisfaire un besoin ; un frère, cependant, avec lequel il partageait son lit, déclara que « Maurice était sorti et qu'il avait déjà dormi ou sommeillait lorsqu'il était rentré ». Or, M. Brulé a quitté sa demeure vers 18 heures ; il a mis environ vingt minutes pour faire le trajet ; après avoir causé un peu il reprit le chemin du retour et fut assailli à 18 h. 40

Une tête broyée par l'explosion d'une grenade

Pour faire disparaître les traces de l'agression, une grenade fracassa la tête de la victime. On fait remarquer à ce sujet que Desormeaux était habitué à manier les grenades et qu'il employait habituellement celles-ci tandis qu'il se livrait à la pêche.

Un prochain interrogatoire qui, peut-être, permettra d'éclaircir l'affaire

Comme pour l'assassinat de la Vve Losson, l'alibi a toujours le même base : Au Favril, personne n'a pu dire qu'il avait vu Desormeaux entre 15 et 18 heures ; pour celui qui lui est reproché actuellement, il en est de même. Il y a cependant des traces de sang sur des vêtements dont l'analyse n'a pas été faite ; il y a aussi une déclaration faite par une personne, en 1920 ; à celle-ci, Desormeaux avait fait une confidence à la suite de son renvoi par Brulé ; la voici : « Brulé doit aller à tel endroit ; viens, nous le jetterons à l'eau ». Il avait tenu plus tard pareil propos envers Burkel, le mari de Victoria Tricot.

Quoi qu'il en soit, la prise paraît bonne. M. Bornet, juge d'instruction, s'efforcera de faire toute la lumière sur cette affaire qui passionne au plus haut point toute la région d'Avesnes.

Desormeaux sera interrogé vendredi 5 novembre par M. Bornet. Attendons donc les résultats de cet interrogatoire.

Conclusions

De la déposition de Mlle Alfréda Brulé on croit pouvoir conclure : 1° Que Desormeaux avait des relations intimes avec la femme Brulé ; 2° Que la femme Brulé avait « certaines » lettres qui étaient entre les mains de son mari ; 3° Que le jour où le crime a été commis c'est sur l'insistance réitérée de sa femme que Brulé consentit à reconduire un bout de chemin sa femme de journée, Esther Baligand ; 4° Que l'attitude de la femme Brulé qui, entendant des cris et sa fillette disant : « C'est papa ! » lui dit : « Tais-toi » est étrange, si l'on ajoute que le lendemain, la femme Brulé menaça Alfreda en disant : « Si tu dis un mot, je t'étranglerai ».

Il sera donc intéressant de connaître la suite de cette affaire.

A propos de la grippe qui sévit à Fives-Lille en 1925

UNE COMMUNICATION DE DOCTEURS LILLOIS A L'ACADEMIE DE MEDECINE

A l'Académie de Médecine, les docteurs Carrière et Auguste, *de Lille*, ont fait le récit d'une formule anormale de grippe, d'une remarquable gravité et d'une longue durée, qui se déclara en novembre 1925 à Fives, *près de Lille*. Très heureusement, il fut possible de l'enrayer après quatre semaines.

Respectant les enfants en bas-âge, elle s'est attaquée aux adultes et surtout aux femmes. A Fives, 150 personnes furent contaminées, sur lesquelles 15 succombèrent. Au début, on crut se trouver en présence d'une infection d'importation étrangère, en raison du grand nombre d'immigrés qui se trouvent dans cette région. L'étude de la question permet aux auteurs d'affirmer qu'il n'en est rien et qu'on se trouve simplement en présence d'une forme de grippe.

Une femme rouée de coups et grièvement blessée par son mari, à Cambrin

On a admis d'urgence hier, à l'hôpital de Béthune, Mme Joséphine Lenglen, femme Lardet, 35 ans, née à Mazingarbe, ménagère, demeurant Boulevard Louis Lesage à Cambrin, qui a été rouée de coups de bâton et grièvement blessée à la tête et sur le corps par son mari, un mutilé de guerre amputé d'une jambe. Lardet était, paraît-il, rentré en état d'ivresse et frappa sa femme sans motif. Ce n'est que le matin, constatant l'état grave de son épouse qu'il alla chercher le docteur Maniez pour lui donner des soins. Lardet voulut ensuite tenter de se suicider, mais il fut arrêté par les gendarmes.

Un escroc, qui est l'objet de douze mandats d'arrêt, arrêté à Arras

Le Parquet d'Arras vient de faire écrouer le nommé Jean Vigneau, 42 an, soi-disant courtier en automobile, originaire de Tirzac (Gironde), qui s'est vu mettre la main au collet, dans un garage de Saint-Pol. L'individu, qui se livrait à l'escroquerie et à l'abus de confiance, était l'objet de douze mandats d'arrêt, dont le dernier émanait du Parquet d'Arras.

L'EQUIPAGE D'UN REMORQUEUR A PERI DANS LES FLOTS

D'après une information de Dantzig, le remorqueur « Gornik » a sombré dans la baie de Dantzig, l'équipage composé de 10 hommes aurait

Un procès monstre aux Assises de la Seine

C'est celui des 22 bandits polonais qui a commencé hier

Devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par le conseiller Mangin-Bocquet, se sont engagés hier les débats d'un procès qui occupera une vingtaine d'audiences.

Ce procès est important, surtout par le nombre des accusés — ils sont 22 — originaires de Pologne.

On retient à la charge de ces bandits polonais six assassinats, cinq tentatives de meurtre, quarante-six cambriolages à main armée et le crime d'association de malfaiteurs. Le principal accusé, le chef, est un jeune homme de 36 ans, Vladimir Zinckzuck dit Vladeck, fils d'un commissaire de police polonais. Il fut aidé dans ses principaux cambriolages par Casimir Kryc, Stanislas Cogopowski, Budza, dit Urbanial et Julien Pacdowski.

Mais Zinckzuck, qui organisait les meurtres et les vols, indiquait en outre à chacun des affiliés le rôle qu'il devait jouer. Fait caractéristique et qui prouve bien le crime d'association de malfaiteurs que retient l'accusation, une caisse de secours avait été établie pour permettre au chef, Zinckzuck, de venir en aide aux membres de la bande qui tombaient malades ou se faisaient prendre par la police.

A l'ouverture de l'audience, les accusés, tous d'apparence jeune, rasés ou portant la courte moustache, sont assis entre les deux gardes républicains. On compte les accusés. Il n'y en a pas 22, comme on devait régulièrement s'y attendre, mais 19 seulement. Les trois accusés qui avaient été mis en liberté provisoire ne sont naturellement pas venus au dernier moment.

Ils seront jugés par contumace.

Après l'interrogatoire d'identité, le greffier commence la lecture de l'acte d'accusation, document qui constitue un fort volume dactylographié. Cette lecture a occupé toute l'audience d'hier. Elle sera poursuivie aujourd'hui.

Conseil des Ministres

LA HAUSSE ILLICITE DE CERTAINES DENREES

Au cours du Conseil des Ministres d'hier, le Garde des Sceaux a mis ses collègues au courant de l'étude dont il avait été chargé sur le caractère anormal des prix croissants constatés dans les cessions successives de certains fonds de commerce, et spécialement dans la boucherie. Cette étude a démontré, sous un aspect nouveau, la nécessité de faire aboutir la loi sur la hausse illicite des denrées dont le gouvernement a déjà décidé de demander la mise à l'ordre du jour immédiatement après le vote du budget. Le rapport présenté par M. Jules Uhry, au nom de la Commission de législation civile et criminelle est d'accord avec le projet du gouvernement.

LES NEGOCIATIONS DOUANIERES

Le Conseil a approuvé le texte de la note que M. Bokanowski, ministre du commerce, remettra au chargé d'affaires des Etats-Unis, au sujet des négociations douanière en cours.

Les ministres se réuniront en conseil de cabinet aujourd'hui jeudi 3 novembre.

Questions politiques

LA DATE DU CONGRES DU PARTI REPUBLICAIN-SOCIALISTE FIXEE AU 2 DECEMBRE

Le bureau du Parti républicain-socialiste et socialiste français communique une note dans laquelle il rappelle que le prochain Congrès national du parti aura lieu les 2, 3 et 4 décembre prochain à Paris et que contrairement au bruit que l'on a fait courir, les incidents qui viennent de se produire au sein du parti n'auront aucune influence sur l'organisation et la date du congrès qui au surplus aura à en connaître suivant l'ordre du jour voté par la commission administrative.

La politique régionale

Pour les élections législatives de 1928

DANS LE PAS-DE-CALAIS

UNE PROTESTATION DE M. FREMY CONSEILLER GENERAL, MAIRE D'ELEU

M. Frémy, maire d'Eleu, conseiller général, candidat socialiste à la candidature dans le 1er secteur d'Arras pour les élections législatives prochaines, nous adresse la lettre suivante :

« La Presse annonce que la candidature aux élections législatives dans le 1er secteur d'Arras de M. Jules Petit a été ratifiée par le Congrès de la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais, qui s'est tenu à Lens, le 30 octobre 1927.

« Je vous demande de démentir d'une façon formelle cette nouvelle. M. Petit a été déclaré candidat au milieu du brouhaha, et sans qu'il y ait eu vote par sanction comme l'exigent les statuts du Parti.

« J'en appelle d'ailleurs à la Fédération à qui je demande pour trancher nettement le différend, d'organiser un referendum devant toutes les sections fédérées du Pas-de-Calais. Ce sont donc les sections socialistes du Pas-de-Calais qui seront appelées à ratifier la candidature de M. Petit ou la mienne dans le 1er secteur d'Arras.

Veuillez agréer, etc...

Le conseiller général du Canton de Vimy, maire d'Eleu dit Lauwette : **FREMY.**

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre, brumeux, avec quelques chutes de bruines. Vent du Sud Ouest. Température minimum : 10°.

Les Boulangers du Nord protestent contre la baisse du pain

CELLE-CI N'EST PAS, SELON EUX, EN RAPPORT AVEC LE PRIX DES FARINES

Ainsi que nous l'avons relaté, M. Delebarre, président du Syndicat départemental de la Boulangerie du Nord a annoncé, à la suite de la tarification du pain à 2 fr. le kilo, qu'il donnait sa démission de membre de la Commission des farines du Nord.

Nous avons annoncé également qu'une assemblée générale du Syndicat de la Boulangerie du Nord allait avoir lieu à la suite de cet incident.

Cette réunion s'est déroulée hier à Lille. 252 boulangers sur 3.. syndiqués y ont assisté. Après avoir entendu les explications de leur président M. Delebarre, ils ont décidé d'envoyer au Préfet du Nord, la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

« Les boulangers se solidarisent avec leur président, protestent contre la décision de la Commission des Farines qui a abaissé le prix du pain alors que la farine n'avait pas atteint le prix convenu de 207 fr., constatant que c'est par la pression et la menace que certains membres de la Commission cherchent la solution désirée et demandent à M. le Préfet, que dès la prochaine réunion consultative, une équité absolue soit observée par les membres de la Commission chargée de fixer le prix du pain ».

Le Syndicat prit la résolution de se réunir le mercredi qui suivra la prochaine réunion de la Commission des farines si le barème n'était pas respecté et décida que la prime de la vie chère aux ouvriers serait immédiatement diminuée dans le cas où la prime de panification ne serait pas obtenue intégralement.

L'inauguration du Monument Louise de Bettignies

C'est le dimanche 13 novembre, que sera inauguré à Lille, le Monument à Louise de Bettignies et aux femmes héroïques des pays envahis

Le Comité de ce monument, présidé par Madame la Générale Weygand, a obtenu la présence de M. Louis MARIN, Ministre des Pensions, qui viendra à Lille, pour inaugurer ce monument.

Le programme de cette cérémonie a été arrêté comme suit :

10 h. 30. — Rassemblement des Sociétés participant au cortège et à l'inauguration, place de la Gare.

10 h. 54. — Arrivée en gare de Lille de M. Louis MARIN, Ministre des Pensions. Réception en gare de Lille.

11 heures. — Départ du cortège. Itinéraire Place de la Gare, rues Faidherbe, des Manneliers, Grand'Place, place Rihour. Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts de la Ville de Lille, par M. le Ministre des Pensions, rues Jean-Roisin, Nationale, Grand'Place, place du Théâtre, boulevard Carnot, Monument Louise de BETTIGNIES

11 h. 30. — Inauguration du Monument à Louise de BETTIGNIES et aux Femmes Héroïques des pays envahis, sous la présidence de M. MARIN.

13 h. 30. — Dépôt d'une palme au Mur des Fusillés Lillois, Citadelle de Lille.

14 heures. — Banquet officiel sous la présidence de M. Louis MARIN, Ministre des Pensions, Salle des Ambassadeurs, Square de Jussieu, à Lille.

Tout danger de guerre civile serait écarté en Roumanie

D'après une dépêche de Vienne, M. Bratiano est maintenant maître de la situation en Roumanie, et tout danger de guerre civile, si ce danger a jamais réellement existé, est maintenant écarté définitivement.

On annonce que les aspirations au trône du prince Carol ont été apaisées du fait que M. Bratiano aurait considéré d'un esprit très large ses revendications d'ordre privé.

M. Manoilesco ne comparaîtra que samedi prochain devant le conseil de guerre. L'enquête judiciaire qui a suivi son arrestation a établi que trois officiers étaient impliqués dans l'affaire. Tous trois ont été arrêtés, ainsi qu'un certain nombre de complices chez lesquels la police a perquisitionné.

péri.

LA GRACE DE DIEUDONNE LUI SERA BIENTOT SIGNIFIEE

Il résulte des renseignements recueillis dans les milieux officiels, que la grâce de l'ex-forçat Dieudonné a été signée, le 29 août dernier, par les ministres compétents, mais que des difficultés d'ordre matériel en avaient, jusqu'à présent empêché la notification à l'intéressé. Cette notification lui sera faite incessamment.

Pour le Monument Delory

VINGTIÈME LISTE

Cuincy : section socialiste	20.00
Cuinchy : section socialiste	23.00
Ennevelin : section socialiste	12.00
Fourmies : section socialiste	53.00
Haillicourt : section socialiste	25.00
Hasnon : section socialiste	25.00
Labuissière : section socialiste	9.00
Lesquin : section socialiste	100.00
Lumbres : section socialiste	18.50
Lys-lez-Lannoy : section socialiste	25.30
Maing : section socialiste	31.50
Mons-en-Barœul : section socialiste	50.00
Montigny : section socialiste	20.00
Nieppe : section socialiste	15.00
Roeulx : section socialiste	20.00
Ronchin : section socialiste	15.00
Roubaix : section socialiste	532.00
Saint-Omer : section socialiste	19.60
Wallers : section socialiste	31.00
Wattignies : section socialiste	15.00
Vingtième liste :	1.059.30
Listes précédentes :	103.944.09
A ce jour :	105.003.60

Tentative d'escroquerie de 53.000 francs à Roubaix

Le progrès est un bien et un mal. M. Berthelot a rendu d'incontestables services à l'humanité et c'est avec beaucoup de raison que, pour l'honorer, au lieu d'une statue sans autre objet que celui d'un geste reconnaissant, mais stérile, on édifie la Maison de la Chimie, d'où bien de belles découvertes sortiront.

Fort bien. Mais tout ne vaut que par l'usage qui en est fait. Et vous allez voir que si la Chimie est chose excellente, orientée vers le bien, elle est fort dangereuse et pleine de périls orientée vers le mal.

UN ORDRE DE VERSEMENT

Il y a quelques jours, les services de la Banque de France, succursale de Roubaix, recevaient une lettre à l'en-tête de la Maison Dillies, 124, rue du Coq Français. Il y était enjoint, à M. le Directeur, d'avoir à faire verser au compte N° 2279 « Paul Anor », Société Générale, à Beauvais, la somme de 53.100 fr. L'avis de cette opération devait être adressée à l'Atlantic Hôtel, à Nice.

La maison Dillies est une firme très importante. Aussi, bien que n'ayant pas de compte ouvert à la Banque de France, en présence d'un papier à en-tête pas du tout suspect, l'ordre allait être exécuté.

Quand il vint au Directeur de la Banque de France, l'idée simple et naturelle de téléphoner à la Maison Dillies.

Grand émoi à la maison. Jamais ordre semblable n'avait été donné. On vérifia le papier à lettre. Il était parfaitement celui employé par la firme. La signature était d'une parfaite authenticité. Alors !

Alors, voilà : Un M. Paul Anor, détenu à Beauvais, pour un fait similaire, s'était procuré, on ne sait comment, mais on le saura, une lettre de la Maison Dillies. Au moyen d'un procédé, de lui connu, il lava tout la partie écrite, qui disparut, ne conservant que l'en-tête et la signature. Puis dans la partie ainsi nettoyée, il écrivit à M. le Directeur de la Banque de France, ce que nous avons dit.

M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement instruit cette affaire originale.

Elle découvre toute l'ingéniosité que les filous mettent au service de leur mauvais génie. Et elle fait la preuve que si le progrès scientifique est toujours un bien, il peut être aussi un mal. Décidément, cette confusion des extrêmes est une implacable loi.

UN TENOR SE SUICIDA DANS LE DECOR DE LA MORT DE WERTHER

Le ténor Vidal, du Théâtre de Nantes, qui devait jouer « Mignon » mardi soir, s'est suicidé dans son appartement d'une balle de revolver dans la tempe droite. Il avait préparé avant de se donner la mort, une mise en scène identique à celle de la mort de Werther.

MORT DE M. CH. HUMBERT

M. Charles Humbert, ancien sénateur, ancien officier d'ordonnance du général André, ministre de la Guerre, ancien directeur du « Journal », est décédé hier.

Depuis 1918 il vivait retiré de la vie politique.

MORT DE M. FERDINAND ROY

On annonce la mort de M. Ferdinand Roy, industriel, président de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France, vice-président du Comité consultatif des Arts et Manufactures, Officier de la Légion d'honneur. Il a succombé subitement mercredi matin à l'âge de 71 ans en son domicile, place Malesherbes, 24, à Paris. Il avait épousé la sœur de M. André Seydoux, industriel au **Cateau.**

COUR D'APPEL DE DOUAI

PRESTATION DE SERMENT

La Cour tiendra, mercredi prochain 9 novembre, une audience solennelle pour la prestation de serment de M. le conseiller Géminel.

M. Charles Géminel, originaire de l'**Aisne**, où il est né en 1872, fut d'abord juge suppléant à Briey, puis substitut à Saint-Mihiel en 1905.

Juge d'instruction à Mirecourt en 1906 procureur de la République à Montmédy en 1910, substitut à Nancy en 1913, juge d'instruction dans cette même ville, il fut nommé vice-président du Tribunal du Nord secteur de Douai, le 9 novembre 1926.

Très estimé au Palais, M. Géminel a été nommé conseiller à la Cour d'Appel, le 29 octobre 1927.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LES OPINIONS DE SERAPHIN

Les extrêmes

Ne croyez pas que je vais faire de politique à l'égal d'un candidat malheureux et qui, armé d'un crayon, torture les chiffres pour vous démontrer que les extrêmes s'étant confondus, il en était écrasé. Non. Il n'est pas nécessaire de politiquer pour s'apercevoir de la confusion des extrêmes. L'inventeur de l'apologue, Esope, dissertant avec son maître, Xantas, et prouvant que la langue est la meilleure et aussi la pire des choses, confondait les extrêmes.

J'en ai eu, hier, une nouvelle démonstration. Au sortir du cimetière où, mêlé à la foule, j'avais rendu mes devoirs aux chers morts, je rencontrai un ami vacillant. Son regard, nuageux, avait ce vague inexprimable de celui d'un boxeur knock-down. Sa parole était hésitante. Il était clair comme le jour que ce brave ami ne s'était pas contenté d'eau limpide.

— Eh bien ! lui dis-je, çà va-t-il ?

Delespaul-Havez
CHOCOLAT
Corona
A CROQUER
Premier apprécié, toujours le Meilleur

— Non, çà ne va pas. J'ai un peu trop bu ! C'est le chagrin. Voyez-vous, en ce jour, il vous vient de tels souvenirs des êtres disparus, que l'on essaie d'oublier.

— Et alors, vous buvez ?

— Oui. C'est ridicule, je le sais, mais allez donc faire autrement.

Or, je me souvenais avoir rencontré une autre fois, le même ami, qui cependant n'est pas un ivrogne, dans un semblable état.

— Je suis joyeux, me dit-il. J'ai bu au succès de mon fils au baccalauréat. Ma foi, j'ai bien peut-être un peu dépassé la mesure. Que voulez-vous : je suis heureux !

Et ainsi, chez ce brave homme, la joie et la douleur avaient les mêmes effets : elles aboutissaient au bistro.

Quand je vous disais qu'il n'était point besoin de faire de politique pour démontrer la confusion des extrêmes. E. B.

Lire d'autre part, en informations générales : TENTATIVE D'ESCROQUERIES DE 53.000 FRANCS.

LES MEFAITS DU GAZ

Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles M. Oscar Savories, âgé de 63 ans, avait été intoxiqué par le gaz d'éclairage, dont la conduite avait été mal fermée. Cet accident, survenu dans la nuit de dimanche à lundi, 390, Grande Rue, avait nécessité l'hospitalisation, à la Fraternité, de M. Savories.

Or, mercredi matin, à la suite d'une visite de sa famille, le malade, remis, manifesta le désir de retourner chez lui. Les formalités remplies, il était fait selon sa volonté, quand, à peine arrivé à la porte de la salle où il avait été traité, il s'effondra, foudroyé par la mort.

Bock Meyerbeer LE PLUS .... APPRECIE

A LA MANIERE DE PERRETTE

Le 1er novembre, vers 20 h. 45, M. Naeysens Maurice, marchand de lait à Annappes, rue du Grand Marais, 15, se trouvait rue des Longues Haies. Il y poussait sa voiture, attelée d'un cheval, servant sa clientèle. Soudain une auto 5528-D-8, pilotée par M. Waltiez Lucien, vint donner contre la voiture du laitier, à hauteur du n. 79.

Il n'y eut pas d'accident de personne. Mais quelques pots au lait furent culbutés, indépendamment de dégâts matériels aux deux véhicules.

IVRESSE

M. D... René-Désiré, 36 ans, sculpteur sur bois, avait quitté la rue des Chrysanthèmes, à Marcq-en-Barœul, où il habite, pour se rendre à Roubaix, rue des Chrysanthèmes !

Des monceaux de fleurs lui rappelaient le nom donné à sa rue. Il en fut joyeux. Et avec facilité et constance, pour fêter la fleur qui clôt la belle saison, il but.

Il but tant qu'il s'enivra. Et voilà, que du parfum des fleurs il glissa à celui du violon municipal, où il retrouva l'équilibre de lui-même et un procès-verbal dont il se serait sûrement passé.

SANS GENE

M. Divol est marchand de primeurs, rue de Lannoy, 197. Il possède un magasin rue des Halles, et une domestique, Marie Moal, âgée de 27 ans.

Celle-ci ne s'embarrasse pas des prescriptions municipales sur l'enlèvement des ordures ménagères. Elle n'a pas de goût pour cette littérature un peu sèche qui est intolérable et pleine de menaces. Ayant à évacuer, du magasin de primeurs des queues de poireaux, des feuilles de choux, des fruits passés, elle trouva commode de les répandre sur la voie publique.

Mais voilà, les agents n'ont pas, sur la littérature municipale la même opinion que Mlle Marie Moal. Après avoir répandu les ordures, elle eut beau se répandre en protestations, les agents firent leur service, imperturbablement.

SOYEZ BONS...

Mme Gaeremynck Clémentine, 44 ans, tient un cabaret au n. 142, de la rue du Fontenoy. Elle y servait ses clients avec un empressement aimable, quand son ami, un nommé Vanruymbecke Camille, 33 ans, se disant marchand ambulant, vint lui chercher une mauvaise querelle.

« Les reproches ne servent point », dit une vieille chanson montmartroise. Et aussi, M. Vanruymbecke ne s'attarda-t-il pas à des reproches. En cette époque de pugilisme, il boxa. Cette démonstration fut à l'opposé de ce qu'eut désiré Mme Gaeremynck Clémentine, qui déposa une plainte contre son brutal amant.

CYCLISTE RENVERSE

Vers 13 h. 45, M. Andriès Guillaume, chauffeur, demeurant rue du Hutin, n. 7, suivait, à bicyclette la Grande-Rue. Arrivé à hauteur du poste de police, une auto Citroën 5 HP 3616, conduite par M. Parent Albert, représentant, Grande Rue, 270, vint le changer de place, en l'expédiant au sol. Le vélo est hors d'usage. M. le docteur Jacquemont a relevé, sur le cycliste, de légères contusions au genou droit.

Enquête ouverte.

QUAND ON EST... PAF...

Au cours de la nuit dernière, et vers 3 heures, des agents furent intrigués par les allures d'un homme se livrant à une gymnastique particulière.

Les locaux de la gare étant fermés, il avait tout simplement franchi les grilles, avait pénétré sur les voies aux yeux d'un homme d'équipe éberlué.

C'était M. Jamet Raymond, 30 ans, parfumeur, à Lille, 2, rue de Bapaume. Il était légèrement pris de boisson. Il déclara n'avoir pénétré dans la gare que pour y attendre le départ du train de 4 heures.

Une inspection rapide a permis de constater qu'aucun vol n'avait été commis. M. Jamet, contre lequel on ne relève rien de particulier

---

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE 1927. — N° 40

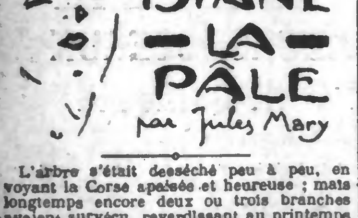

L'arbre s'était desséché peu à peu, en voyant la Corse apaisée et heureuse ; mais longtemps encore deux ou trois branches avaient survécu, reverdissant au printemps et recevant la fécondation de la terre par quelques canaux inconnus.

Puis tout était mort.

A cent mètres, les jeunes paysans tiraient à balle franche sur les gourdes et des vieillards notaient gravement les coups.

La distance était longue pour un fusil de chasse. Le but petit et difficile à atteindre.

Il fallait pour cela le coup d'œil sûr d'un oiseau de proie, une main exercée et sans frisson.

Deux ou trois gourdes avaient été éraflées : aucune n'avait été percée de part en part. Et les détonations succédaient aux détonations.

Philippe, machinalement, se dirigea de ce côté.

Tout le village le connaissait. Plusieurs vinrent à lui les mains tendues cordialement.

Et en même temps que Philippe apparaissait dans le groupe formé par les tireurs, arrivait un grand garçon de vingt à vingt-cinq ans, aux larges épaules, d'apparence agile et robuste, à la figure expressive, presque cruelle à force d'énergie.

Comme tous ceux qui étaient là — de même du reste que la plupart des paysans corses, lorsqu'ils sortent de chez eux, — il avait son fusil sur l'épaule. Il portait de hautes guêtres et le bonnet génois.

Quelques-uns le saluèrent.

D'autres s'éloignèrent de lui avec affectation.

Philippe ne le remarqua pas tout de suite.

Plusieurs jeunes gens de Zicavo lui offraient de prendre part au tir et lui tendaient des fusils. Philippe, en homme expérimenté, examinait soigneusement les armes, qui sans être ni luxueuses ni même très soignées, étaient cependant excellentes. Le Corse tient à son fusil comme l'Arabe à son cheval.

Il y avait là des armes de toute provenance, presque toutes portant la marque de fabrication française. Lefaucheux à broches, percussion centrale ou des anciens fusils à baguette.

Ce fut un de ceux-ci que choisit Philippe. Il n'avait qu'un seul canon, plus long que ceux des fusils de chasse ordinaires, et, bien qu'ayant l'âme lisse, il devait fort bien porter la balle.

Il le chargea soigneusement.

Nous avons dit que Philippe, dans les plaines giboyeuses du Far-West, avait émerveillé les Américains eux-mêmes par la sûreté de son tir.

Trouer cette gourde lui paraissait un jeu d'enfant.

Il jeta le fusil sur son épaule, après avoir appuyé une capsule sur la cheminée, et il attendit son tour.

Deux ou trois détonations retentirent sans résultat.

Puis le jeune paysan, coiffé du bonnet génois, se précipita sur l'emplacement réservé aux tireurs.

Il se retourna vers le groupe, derrière lui :

— Maladroits ! dit-il en riant.

Son fusil s'abattit, d'un mouvement rapide et assuré dans sa main puissante et, presque instantanément, presque sans viser, le coup partit

La gourde, percée par le milieu, tomba en plusieurs morceaux.

Il ne resta que le goulot pendu par sa ficelle à la branche et auquel le vent, qui s'éleva tout à coup, imprima un mouvement irrégulier de va-et-vient incessant, rendant le tir presque impossible

L'adresse du tireur avait suscité quelques bravos.

Par bravade, il épaula de nouveau, visant le goulot qui vacillait.

Mais il le manqua.

Il ne recommença point, ne voulant pas compromettre sa victoire.

— C'est un jeu d'enfant ! dit une voix derrière lui.

Le paysan se retourna.

Il était en face de Philippe, qui souriait.

Et soudain, il y eut entre ces deux hommes comme un choc électrique.

Les yeux se croisèrent

Ils comprirent qu'ils allaient être ennemis.

Pourquoi ?... Comment cela se fit-il ?... Philippe n'avait songé à rien en disant cela. Il n'était pas querelleur. Il voulait s'amuser et, se trouvant des jeunes gens réputés pour leur adresse, il désirait, sous leurs yeux, montrer qu'il était habile tireur. Rien de plus.

Dans le regard du jeune paysan un défi, presque une insulte.

— Essayez donc, monsieur, dit-il.

Et, faisant signe à un vieillard chargé d'attacher le but au châtaignier :

— Pierre, remettez une gourde en place
pourrait la manquer,
et fixez-la... car si elle tremblait, monsieur

— Inutile de changer la gourde... ce qui reste suffit, dit Philippe, souriant toujours.

Très calme, il visa et le coup partit.

La moitié du goulot vola en éclats.

Des bravos éclatèrent, enthousiastes.

Philippe semblait ne pas les entendre. Il n'y prêtait aucune attention, occupé qu'il était à recharger soigneusement son fusil.

Quand il eut fini, il désigna du doigt le morceau du goulot qui, là-bas, au bout de son fil, n'avait pas l'air plus gros qu'un hanneton.

— Il en reste encore, monsieur... voulez-vous ?

— Soit !

Le paysan s'avança et épaula. Son corps devint immobile comme une statue. La brise s'était apaisée et n'imprimait plus aucune oscillation au but visé.

Il pressa la détente.

La balle passa si près du goulot qu'elle l'érafla et le fit remuer légèrement.

— Manqué, monsieur, dit Philippe.

— A votre tour, monsieur.

Le jeune paysan était blême. Ses yeux brillaient de colère. C'était avec peine qu'il se contenait ; sa main tremblait nerveusement sur la crosse de son fusil.

Philippe prit sa place et il épaula.

A ce moment, la brise se remit à souffler, agitant le goulot par son va-et-vient.

— Attendez ! attendez ! fit-on autour de lui.

— Pourquoi ?

— Tirez dans ces conditions, c'est manquer à coup sûr... Attendez que le vent s'apaise...

— Quand vous tirez un sanglier qui bondit comme une flèche entre deux buissons, attendez-vous qu'il s'arrête pour lui envoyer une balle au travers du corps ?

Et il releva son fusil pour épauler de nouveau.

Le coup parti, la fumée dissipée, on ne vit plus rien se balancer au bout de la corde.

Des cris d'admiration éclatèrent.

On entourait Philippe.

Il se dégagea, rendit le fusil au paysan qui le lui avait prêté, en le remerciant :

— C'est une bonne arme ! dit-il.

— Elle vient de mon père, dit le tireur.

Et montrant avec orgueil sept encoches sur la crosse :

— Elle a tué jadis sept hommes en vendetta.

Philippe s'éloignait.

Déjà il ne pensait plus à cet incident, lorsqu'il sentit qu'on lui frappait sur l'épaule.

C'était son adversaire du tir, le paysan en bonnet génois.

Son visage était plus pâle encore que tout à l'heure, bien qu'il s'efforçât de sourire.

— Monsieur... un mot.

— Volontiers. De quoi s'agit-il ?

— Vous êtes fort adroit, monsieur...

— Le compliment m'est d'autant plus précieux qu'il vient d'un homme dont j'admirais l'adresse tout à l'heure.

— Seulement, il m'est venu une réflexion.

Le ton du jeune homme ne convenait nait point à Philippe... Celui-ci y sentit comme une menace. Puis cette figure lui déplaisait.

— Je ne tiens nullement à connaître vos réflexions, monsieur.

Et il voulut passer outre.

L'autre le retint, toujours menaçant dans sa politesse.

Philippe se fâcha.

— Monsieur, dit-il, votre coup d'œil est sûr, bien qu'à tout prendre on puisse rencontrer plus infaillible. Cependant, vous êtes un adroit tireur, je le reconnais. Mais autre chose est de tirer sur une gourde qui se balance au bout d'un fil et de tirer sur une poitrine d'homme. Je parie que vous me manquez à cent pas ?

— Justement, monsieur, je venais vous offrir d'essayer. Allons !

Quelques paysans avaient entendu, ou peut-être seulement compris.

Ils s'étaient rapprochés.

Parmi eux le tireur qui avait tout à l'heure prêté son fusil à Philippe.

Philippe le lui emprunta de nouveau.

Et ils gagnèrent la plaine parsemée de châtaigniers.

On compta cent pas.

Les paysans voulaient s'interposer. La figure souriante et calme de Philippe leur en imposait. Au fond, ils ne prenaient pas ce pari au sérieux, bien qu'ils fussent témoins des préparatifs.

(A suivre).